

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Date de la convocation
12 juin 2019

Date d'affichage
24 juin 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 17 juin 2019

Le lundi 17 juin 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(s) : Christian SIRON (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Fanny MOREL (procuration donnée à Gérard CROZIER), Christophe BURLING.

Etaient absents : Catherine BESSON, Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Chantal ANDRIES.

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
(SDA)**

La commune ayant en charge la collecte des eaux usées, doit s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

A cet effet la commune doit disposer d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées qui a pour vocation de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières du service, de pointer les problèmes existants, d'estimer les besoins futurs et de proposer un ou plusieurs scénarios, accompagné d'un programme d'actions, de travaux. Le schéma directeur est un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables. Il est un préalable indispensable à la réalisation des travaux structurants et au développement de l'urbanisation.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a confié l'élaboration de ce schéma à VEOLIA, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Drôme.

Il fait également rappel d'un autre document dont la Commune s'est déjà doté en septembre 2017 : le zonage d'assainissement (approuvé par délibération le 4 septembre 2017 après enquête publique, et annexé au Plan Local d'Urbanisme).

Il porte à la connaissance des membres du Conseil municipal le contenu du schéma directeur d'assainissement d'une part, et le programme prévisionnel de travaux et son échéancier annexé à la présente délibération, d'autre part. Il le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'étude du schéma directeur relatif à l'assainissement des eaux usées,

PREND ACTE du programme prévisionnel de travaux à réaliser,

S'ENGAGE à réaliser le maximum de travaux tendant à atteindre l'objectif fixé et ce dans les meilleurs délais possibles, en fonction des contraintes économiques et financières de la Commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - Annexe

Programme prévisionnel des investissements

Assainissement			
Planning	Lieu	Priorité	Coût
Année N	Quartier des Cottés	1	203 550 €
Année N+1	Réhabilitation ouvrages Espace Saint-Joseph	2	7 705 €
	Rue du Parc / Du moulin	2	49 450 €
	Extension réseau Zone 1Aux	1	31 050 €
Année N+2	Quartier des Cottés / Chemin du Canal - Partie 1	1	189 405 €
Année N+3	Montée de la butte	1	78 200 €
Année N+4	Rue du Tuilliers/Montée de la Butte	2	72 795 €
	Quartier des Cottés / Chemin du Canal - Partie 2 - Extension 4 Combes	1	136 620 €
Année N+5	Chemin du Canal / Route de Crest / Ouest Quartier des Cottés	3	70 035 €
Année N+6	Actions à définir à la suite du diagnostic de réseau - Mesure en faveur de la diminution des EP et des ECPP et réhabilitation du réseau		N.C.
Année N+7			
Année N+8			
Année N+9			
Année N+10			
Année N+11			
Année N+12			
			838 810 € HT